



Année 2010
NUMERO 24

Date de parution
MARS 2010

NITTELUB

MAIRIE DE SAINT AGNAN

SECRETARIAT:

Horaires d'ouverture :

LUNDI

10 H 00 A 12 H 00

MERCREDI

10 H 30 A 12 H 00

JEUDI

14 H 00 A 17 H 30

PERMANENCE

de Mme Le Maire

le jeudi de

18 H 30 A 19 H 30

Téléphone : 05 63 41 47 04

Télécopie : 05 63 41 47 05

Messagerie :

mairie-de-saint-agnan@alsatis.net

stagnan.mairie@wanadoo.fr

Dans ce numéro :

EDITO	1
LE MOT DU MAIRE	1
ETAT CIVIL	2
INFOS MAIRIE :	2
LE COIN DES ASSOCIATIONS	3
UN PEU D'HISTOIRE	4
LE PORTRAIT DU MOIS	4

EDITO

Les jours allongent, l'hiver se termine enfin. Nous espérons que dame nature respectera la date du 21 mars et l'arrivée du printemps et surtout des beaux jours.

Nous avons vécu un hiver particulièrement rude avec un froid polaire et des températures négatives exceptionnelles. La neige a perturbé notre vie quotidienne.

Nos différents moyens de transports ont été obsolètes. Notre village étant traversé par une route départementale, nous aurions aimé que la DDE pense à nous pour le salage.

Ce sont les joies de la décentralisation et le manque de moyens des départements ruraux tel que le Tarn.

Remercions nos agriculteurs

qui n'ont pas hésité à sortir leurs tracteurs pour pousser un peu de neige..

L'Équipe

Communication

LE MOT DU MAIRE

Élections Régionales

les 14 et 21 mars 2010

Outre, la référence géographique, comment fonctionne La Région ?

Les lois de décentralisation des années 1982 et 1983, et la réforme constitutionnelle de 2003 marquent la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales avec comme objectifs une meilleure efficacité de l'action publique et le développement d'une démocratie de proximité.

La région Midi Pyrénées, avec un budget de 1 milliard 250 millions d'Euros, regroupe huit départements (Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne) et compte, depuis 1986, 91 élus.

Cette assemblée s'articule autour d'un président, de 15 vice-présidents et de 17 commissions.

Elles réunissent des élus de toute tendance politique, examinent les projets et demandes et émettent un avis préparatoire à la décision finale.

Cette décision finale sera prise par l'organe exécutif de La Région : la Commission Permanente. Elle se compose du Président, de 15 vice-présidents et de 33 conseillers.

Aujourd'hui, la Région est un partenaire incontournable dans le financement du développement local. On lui doit, par exemple, le plan rail qui permettra le doublement de la voie ferrée Toulouse/Saint-Sulpice. Au niveau économique, elle a reconnu d'intérêt régional le projet de la zone économique des Portes du Tarn située entre Saint-Sulpice et Buzet. La commune, quant à elle, ne manque pas de solliciter cette instance. Elle nous a déjà soutenu dans de nombreux projets (réseau Haut Débit, réseau pluvial, ré-

seau d'éclairage public, restauration de la borne Michelin...) et de nouveaux dossiers viennent d'être acceptés.

Par l'aide qu'elle nous apporte elle démontre qu'elle est bien une instance de proximité. C'est par l'élection au suffrage universel de ses membres que nous avons le pouvoir de la légitimer. Avant de pouvoir commenter le fondement ou le fonctionnement d'une institution, il faut savoir saisir l'occasion de s'exprimer quand elle nous est offerte.

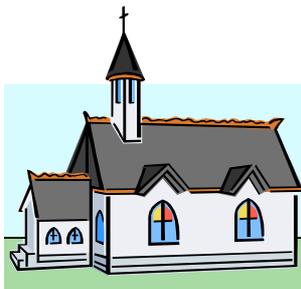
Alors, les 14 & 21 mars venez participer à l'élection de vos représentants à l'Hôtel de Région.

Le Maire.

Brigitte PARAYRE

Nous avons coutume de vous rappeler dans notre bulletin de consulter les jours et horaires des cérémonies religieuses sur l'AFFICHE PLASTIFIEE apposée sur la porte de notre église, seulement voilà, depuis quelque temps cette affiche disparaît peu après qu'elle ait été posée. Dommage ! Cette fois peut être... le vent en serait il la cause ?

VOUS POUVEZ AUSSI CONTACTER LE SECRETAIRIAT AU 05 63 58 06 37



ETAT - CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :
Luke CHARBONNIER le 22 décembre 2009, né à Lavaur

INFOS MAIRIE

SICTOM : LA NOUVELLE COLLECTE

C'est parti, pour une partie du village, tous les lundis les ordures ménagères sont collectées avec les recyclables, caissette BLEUE. Tous les 15 jours seulement, ramassage du verre, caissette VERTE.

Nous vous demandons de bien respecter le calendrier SICTOM. Si vous l'avez égaré, venez en retirer un nouveau en mairie.

Petit rappel aussi qui a son importance. Dès lors que des endroits de collecte ont été déterminés, les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'amende. Merci de votre compréhension.

PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE

Le décret 2008-652 du 02/07/2008 fixe l'obligation pour chaque particulier QUI UTILISE ou SOUHAITE UTILISER un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits et/ou forages) à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage, ou son projet d'ouvrage en Mairie.

Cette obligation est entrée en vigueur

le 01/01/2009 pour tout nouvel ouvrage réalisé

le 31/12/2009, pour les ouvrages existants au 31/12/2008.

Nous vous indiquons que le Laboratoire Départemental d'Analyses est agréé par le Ministère de la Santé pour effectuer l'analyse préconisée et vous fournira tout renseignements. Un formulaire de déclaration est à votre disposition à la Mairie.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES - 32 rue Gustave Eiffel - 81111 ALBI Cedex 9

Tél. 05 63 47 57 75 - Fax 05 63 46 07 38 - Ida@cg81.fr



LIEU PASSERELLE

Le nouveau Lieu Passerelle de la Communauté de Communes TARN-AGOUT, implanté sur la Commune de Lavaur (place du Jeu du Mail), ouvrira ses portes en Septembre 2010 et accueillera les enfants âgés de 2 ans à moins de 4 ans. Les fiches de pré inscription sont à votre disposition depuis le 01/02/2010 dans les Mairies ou auprès de la CCTA..

ECOBUAGE

Le planning des périodes autorisant l'écobuage, est affiché en Mairie et varie selon les Communes et les Départements. Il est parfois interdit.

L'utilisation du feu comme outil de gestion de l'espace rural est ancienne. Le feu doit rester un moyen d'entretien de l'espace, pour l'incinération des végétaux coupés ou sur pied, à condition de respecter les règles élémentaires de sécurité.

L'arrêté préfectoral du 22 février 1999 précise les conditions d'emploi du feu.

Vous êtes situés à plus de 200 mètres d'espaces naturels combustibles (formations boisées, landes, friches, maquis, garrigues). Vous n'êtes pas concerné par la réglementation.

Vous êtes situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'espaces naturels combustibles:

. Vous n'êtes ni propriétaire, ni ayant droit (personne qui détient un droit accordé par le propriétaire, locataires, fermiers, mandataires) : l'emploi du feu vous est interdit toute l'année.

. Vous êtes propriétaire ou ayant droit : l'emploi du feu est interdit du 15 mai au 15 octobre et soumis à autorisation du 16 octobre au 14 mai. Durant cette période, si vous désirez incinérer des végétaux coupés ou sur pied faites une déclaration en Mairie et joignez un plan de situation. Il faudra respecter scrupuleusement les prescriptions qui y figurent : celles-ci relèvent du bon sens.

Association Tennis Club de Saint Agnan

BRAVO A NOTRE FOOT BALL CLUB

Les deux très belles performances réalisées par les équipes Seniors en coupe méritent d'être signalées:

- La UNE s'est imposée en huitième de finale de la coupe du Tarn, aux Salvages, sur le score sans appel de 7 buts à 0.
- L'équipe DEUX signe aussi une victoire en huitième de finale.

Face à Mézens qui était reçu le score était de trois buts partout à l'issue du temps règlementaire et des prolongations. Saint Agnan a remporté l'épreuve des tirs aux buts.



Belle réussite aussi pour la soirée ALIGOT du 13 février 2010. Vive le foot.

AMICALE DES ECOLES

27 mars 2010, Carnaval des écoles

Repas 12 € pour les adultes - 8 € pour les enfants - Gratuit pour les - de 5 ans.

Défilé : 17h30

Karaoké

Rendez-vous Salle des Fêtes de St Agnan

INSEE

Enquête par sondage

Depuis le début de l'année, l'INSEE - Midi Pyrénées réalise des enquêtes officielles sur divers thèmes reconnus d'intérêt général par le Conseil National de l'information Statistique.

Ces enquêtes sont réalisées par sondages parmi des logements tirés au sort, certains se situent peut être sur notre commune.

L'enquêteur de l'INSEE sera muni d'une carte officielle l'accréditant..

Nous vous remercions, si tel était le cas, de lui réserver un accueil favorable.

LES VŒUX DE LA MAIRIE

Le vendredi 15 janvier, dans la salle des fêtes de SAINT AGNAN, Madame le Maire et les conseillers municipaux ont présenté leurs vœux pour l'année 2010 aux habitants du Village.

Tout d'abord l'Atelier 81 de LAVAUUR a interprété plusieurs pièces de leur répertoire.

Ensuite Madame le Maire, après avoir, comme chaque année, remercié les aînés du Village, a pris la parole pour exposer les projets 2010 de la commune.

Les invités, Mr ESPARBIE, président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT et Monsieur Bernard PENTIAUX Directeur d'ENERGIES SERVICES LAVAUUR – PAYS DE COCAGNE, ont également présenté leurs vœux aux SAINT AGNANAIS.

Cette année, exceptionnellement, la municipalité avait proposé à Monsieur Bernard PENTIAUX, de venir accompagné de ses équipes afin de les remercier pour les services rendus aux usagés, notamment lors de la tempête du 24 janvier 2009. En effet les habitants de St Agnan n'avaient été privé d'électricité que quelques heures grâce à leur efficacité.



Pour clore la soirée tout le monde s'est retrouvé autour d'un copieux et convivial apéritif dînatoire. Les anciens et les nouveaux habitants du village ont pu faire connaissance en associant conversations et restauration.

L'esprit de ces rencontres reste chaleureux et apprécié de tous les SAINT AGNANAIS ainsi que des invités.



UN PEU D'HISTOIRE, DE LA CHANDELEUR A MARDI GRAS

Un peu d'histoire dans d'autres régions que la notre.

- Tous les ans, le 2 février, vers cinq heures du matin, les rues autour de l'Abbaye Saint-Victor commencent à s'animer. Les messes de la Chandeleur se succéderont pendant 9 jours de fêtes et de foi. Plus de 80 000 pèlerins célèbrent une tradition qui remonte à l'an mil.
- La corporation des chandeliers célébrait le 2 février, une fête qui n'était pas pour appauvrir ses membres ! Les confiseurs de Marseille dont la corporation se réunissait chaque année le 2 février, fêtaient non pas la fête de la Chandeleur mais celle de la Purification. Question de nuance!
- Dans le Poitou, du début du XIXe siècle, les petits bergers allaient accrocher des crêpes en haut d'un arbre élevé. Ensuite, ils dansaient autour de l'arbre. La pie reconnaissante viendrait, le cas échéant, les avertir lorsque le loup approcherait.
- Les habitants de Olney, (GB) , ont une façon bien particulière de fêter cette journée. A chaque Mardi Gras et ce depuis 500 ans, on organise la course aux crêpes. Tout le monde cours vers l'église, en tenant une poêle dans laquelle il y a une crêpe encore chaude.
- Les Acadiens (au Canada) courent la Chandeleur, c'est-à-dire vont de maison en maison en dansant pour ramasser ce qu'il faut pour faire des crêpes qu'ils mangeront en commun à l'occasion de cette fête catholique.
- Et pendant que nous mangeons des crêpes, nos cousins Américains réveillent une marmotte. Pourquoi ? Eh bien si la marmotte voit son ombre, il y aura 6 semaines d'hiver en plus !



Les crêpes deviennent "tantimolles" en Champagne, "vautes" en Ardennes, "chialades" en Argonne, "chache-creupé" à Metz, "sanciaux" en Limousin ou "crespets" en Béarn...

Après les crêpes voilà les oreillettes, les bugnes ou les merveilles peu importe, toutes aussi délicieuses les unes que les autres sont faites pour célébrer la fin de l'hiver

LE PORTRAIT DU MOIS

Mélanie & Nicolas METGE se sont, depuis août 2008, spécialisés en productions fermières, en clair...

Élevage traditionnel et maraîchage...

Leur souhait, en diffusant un savoir faire de qualité, est avant tout de valoriser l'entreprise familiale implantée sur Saint Agnan depuis quatre générations.

Aujourd'hui, avec Didier et Maryse, leurs parents, ils continuent la production de céréales pour semences. Ces dernières sont destinées à la revente pour les éleveurs mais aussi pour eux-mêmes.



Ils ont également repris l'élevage des brebis et continuent la production d'asperges.

Grâce à eux nous avons la chance d'avoir sur place un grand choix de produits frais, qu'il s'agisse de l'agneau, des volailles (poulets/pintades), des légumes (asperges, melons, pastèques, potimarrons, courgettes, salades ou artichauts.)

Il suffit pour cela de respecter le calendrier des productions.